



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2020 à 20h30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Vincent GAREL.

Présents : M. GAREL, Mme BLANC. M. CÉRÉ. Mme OUZIOUI. M. LEROUX. Mme MIRA. MMS BARTHES, SEGONNE. Mmes BRIAUT, ROMÉRO. MMS GUERIN, RASTOUIL. Mme CHALARD. M. MOUTY. Mmes BEAUCAMP, GALTIER. MMS COUZINIÉ, LACROUX, GARCIA. Mme BAUX-NARVAEZ.

Absents excusés : Mme MOREIRA donne procuration à Mme OUZIOUI. ZACARIAS donne procuration à M. LACROUX.

Secrétaire de séance : Mme BRIAUT

En préambule, une minute de silence est observée en hommage à l'ancien président de la République M. Valérie GISCARD D'ESTAING décédé le 2 décembre 2020.

Monsieur le Maire a rapidement résumé sa carrière politique, et a surtout insisté sur une page méconnue de l'histoire du président, son action courageuse à 18 ans dans la libération de Paris et son engagement volontaire dans la première armée française.

Il avait d'ailleurs reçu la croix de guerre 1939-1945.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Compte rendu de décision n° 7

Le Conseil Municipal prend note de la décision suivante :

Renouvellement auprès du Collège Jean-Louis Etienne - 81200 Mazamet de la fourniture des repas de midi pour le restaurant scolaire municipal ouvert aux enfants de l'école primaire de Saint-Alby à Aiguefonde, au prix de 3.55 € par repas, à compter du 1^{er} septembre 2020.

Décision modificative n° 2-2020 Budget principal

Des ajustements dans l'exécution des dépenses et recettes de l'exercice en cours nécessitent un ajustement en fin d'année de virements de crédits entre sections.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Exécution du budget 2021 avant son vote- Ouverture de crédits en section d'investissement dans la limite des quarts de crédit ouvert en 2020

En attente du vote du Budget Primitif, afin de liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021, il est proposé au conseil municipal de voter, dans la limite des quarts de crédits, qui ont été ouverts au budget de l'exercice 2020.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Attribution d'acomptes sur subventions pour l'année 2021

En attente du vote du BP 2021, afin de garantir le bon fonctionnement des associations et de leur trésorerie, il est proposé au conseil municipal d'accorder un acompte sur la subvention 2021 à l'association les bambins d'Autan, gestionnaire de la crèche pour un montant de 15 000 €, ainsi qu'à la MJC d'Aiguefonde qui met en œuvre l'ALAE dans les deux écoles publiques, pour un montant de 7 500 €.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Aide à la rénovation façades – Attribution de subvention « vitrine »

Une subvention de 1 155 € a été attribuée à la SASU AA FOOD CORP (ATTARD Angelo) – 2 rue Centrale -Aiguefonde d'Aiguefonde dans le cadre de l'aide aux « vitrines »

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Attribution d'aide à la destruction nids de frelons asiatiques

Vu la délibération du conseil municipal en date du 4 octobre 2012 instituant une aide financière pour la destruction de nids de frelons asiatiques.

Attribution d'une subvention, pour un montant 40 € à M. et Mme VEAUTE.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Attribution de subventions exceptionnelles

Deux subventions ont été attribuées :

- Une de 1 800 € à l'association de l'amicale des sapeurs-pompiers de Mazamet pour participation à l'aménagement des locaux de la nouvelle caserne.
- L'autre de 27 000 € au Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Arnette et du Thoré dans le cadre d'une subvention d'équilibre, suite au transfert de compétence dans le cadre de la loi NOTRe.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Admission en non-valeur

Suite à un état d'admission en non-valeur dressé par le comptable public relatif au budget principal.

Le conseil municipal décide de statuer sur l'admission en non-valeur de la créance, pour un montant global 468.25 €.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Demande de subvention pour le réaménagement et l'agrandissement de la crèche « Les bambins d'Autan » auprès de la CAF

La crèche « Les bambins d'Autan » a besoin d'agrandir son espace de vie. C'est pourquoi, il est proposé d'effectuer des travaux de réaménagement et d'agrandissement qui permettraient d'optimiser l'espace et d'améliorer le confort des enfants.

Monsieur le maire précise que cet investissement peut être inscrit au titre des équipements subventionnés par la Caisse d'Allocations Familiales, pour un montant maximum de 28 800 €.

Coût prévisionnel : 60 000 € HT

Aide sollicité auprès de la CAF : 28 800 €

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Implantation d'un ossuaire aux cimetières d'Aiguefonde et de Saint-Pierre de Fronze

Création de deux ossuaires : Aiguefonde et Saint-Pierre de Fronze.

Ils seront aménagés d'un caveau, aux emplacements disponibles.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Implantation de cavurnes aux cimetières d'Aiguefonde et de Saint-Pierre de Fronze

Il est proposé au Conseil Municipal l'implantation de cavurnes aux cimetières d'Aiguefonde et de Saint-Pierre de Fronze au tarif de 300 € pour les cinquantenaires et 500 € pour les perpétuelles.

Les jardins d'urnes consistent en de petites cuves enterrées dans un espace prévu à cet effet. La fermeture des cavurnes s'effectue par une dalle en granit fournie par la commune lors de l'attribution, qui devra être scellée par un joint. Une stèle pourra être déposée dans la limite de l'emplacement.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Approbation du règlement des cimetières

Il est d'usage qu'un règlement précise les mesures nécessaires pour assurer la sécurité, la salubrité, la tranquillité publique, le maintien du bon ordre et la décence dans les cimetières.

La commune d'Aiguefonde dispose pour ses trois cimetières, d'un règlement général adopté, par arrêté du Maire, le 4 novembre 1971.

Vu les évolutions récentes de la législation funéraire et pour une meilleure gestion du cimetière et de ce qui s'y passe, tout en protégeant le plus possible les droits des familles qui y inhumant leur défunt, il est proposé d'approuver un nouveau règlement qui sera consultable en mairie.

Instauration et modification des tarifs des cimetières

Nouveaux tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2021 :

CONCESSIONS			
Simple : (1,50 m x 2,70)		Double : (2,40 m x 2,70 m)	
* Cinquenaire	275,00 €	* Cinquenaire	510,00 €
* Perpétuelle	400,00 €	* Perpétuelle	700,00 €
COLOMBARIUMS (4 urnes)			
* Cinquenaire		300,00 €	
* Perpétuelle		500,00 €	
* Creusement pour urne pleine terre		50,00 €	
* Ouverture/fermeture case		20,00 €	
EMPLACEMENT CAVURNES 0,80m x 0,80m (4 urnes)			
* Cinquenaire		300,00 €	
* Perpétuelle		500,00 €	
REDEVANCE COMMUNALE POUR EXHUMATION			
* Exhumation pleine terre		250,00 €	
* Exhumation urne		50,00 €	

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Rétrocession d'une concession cimetière n° 778 – emplacement D9 à Calmon

Suite à la demande exprimée par le propriétaire d'une concession funéraire, en vue de sa rétrocession à la commune.

La concession concernée (n° 778 - emplacement D9 à Calmon) étant dépourvue d'inhumation, le titulaire peut en disposer librement.

Le conseil municipal décide d'accepter la rétrocession de cette concession libre d'inhumation, au prix de 2/3 du prix d'achat soit 266.66 €

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Rétrocession d'une concession cimetièrè n° 640 - emplacement D37bis à Saint-Pierre de Fronze

Suite à la demande exprimée par le propriétaire d'une concession funéraire, en vue de sa rétrocession à la commune.

La concession concernée (n° 640 - emplacement B37bis à St-Pierre Neuf) étant dépourvue d'inhumation, le titulaire peut en disposer librement.

Le conseil municipal décide d'accepter la rétrocession de cette concession libre d'inhumation, au prix de 2/3 du prix d'achat soit 193.33 €

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Avenant n° 4 pour 2021 : Convention pluriannuelle d'objectif/MJC Aiguefonde/FRMJC

Dans l'attente de la renégociation du contrat avec la CAF du Tarn et les différents organismes, il est proposé d'approuver l'avenant 4 à la convention pour 2021 afin d'assurer la continuité du service et la participation aux frais correspondants relatifs à la MJC d'Aiguefonde.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Commune/FRMJC – Avenant n°4 à la convention pluriannuelle d'animation et d'accompagnement pour 2021

La convention pluriannuelle d'animation et d'accompagnement a pour objet de préciser le cadre du soutien financier apporté par la commune d'Aiguefonde à la FRMJC Midi-Pyrénées dans le cadre de la convention d'objectifs présentée lors de cette même séance.

Dans l'attente de la renégociation avec la CAF du Tarn des actions et des financements liés à la Politique « Enfance-Jeunesse », il convient de la proroger par avenant n° 4 pour l'année 2021.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Crèche : convention pluriannuelle d'objectif - association Les Bambins d'Autan – Avenant 3

La convention pluriannuelle d'objectif a pour objet de préciser le cadre du soutien financier apporté par la commune d'Aiguefonde à la crèche « Les Bambins d'Autan » dans le cadre de la convention d'objectifs présentée lors de cette même séance.

Dans l'attente de la renégociation du contrat avec la CAF du Tarn des actions et des financements liés à la Politique « Enfance-Jeunesse », il convient de la proroger par avenant n° 3 pour l'année 2021.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Crèche : renouvellement convention de mise à disposition de local & matériel/association les Bambins d'Autan – Années 2021 et 2022

Monsieur le Maire fait lecture du renouvellement de convention relatif à la mise à disposition de l'association Les Bambins d'Autan d'un bâtiment à usage de crèche. Cette convention précise dans quelles conditions est faite la mise à disposition et définit les obligations de chacune des parties.

La mise à disposition est consentie à titre gratuit, et comprend un bâtiment de 220m² et ses abords situés au 19A rue des Clématites à Fontalba, ainsi que du matériel et du mobilier.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Urbanisme : dénominations des voies

A la demande de la Poste et en collaboration avec la Communauté d'Agglomération de Castres Mazamet et dans la continuité du précédent conseil, un examen des voies à dénommer a été réalisé pour résoudre des difficultés d'adressage, de numérotation des habitations, et également pour faciliter les interventions en cas de secours (mise à jour des GPS) et l'installation de la fibre optique.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Renouvellement d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences (PEC)

Renouvellement d'un poste polyvalent, dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences (PEC), pour une durée hebdomadaire de 20h rémunéré au smic, du 16 décembre 2020 au 15 décembre 2021.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Création de deux postes dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences (PEC)

Création de deux postes polyvalents dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences (PEC)

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 20 heures par semaine, la durée du contrat est de 12 mois. La rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Cession par l'Etablissement Public Foncier du Tarn d'une parcelle cadastrée section A n° 1063 située 5001 chemin carriero dal sol, Lacalm à Aigufonde à M. PEUBLE

Vu la convention de portage n° 10 entre l'EPF du Tarn et la Commune d'Aigufonde en date du 21 janvier 2013 modifiée par avenant n° 1 en date du 29 février 2016,

Vu la délibération n° 2020-011 du 26 février 2020 portant cession par l'Etablissement Public Foncier du Tarn d'une parcelle, cadastrée section A n° 1063 située 5001 chemin carriero dal sol, Lacalm à Aigufonde, d'une superficie de 89m² à M. RIBES Jean-Michel et Mme AGUILAR Nathalie,

Considérant la demande M. RIBES Jean-Michel et Mme AGUILAR Nathalie de céder ladite parcelle à M. PEUBLE domicilié 1 rue René Charlier – 81090 LAGARRIGUE,

Considérant l'accord de M. PEUBLE d'acquiescer cette parcelle,

Conformément à l'article II-3 de la convention de portage n° 10 du 21 janvier 2013, modifiée par avenant n° 1 en date du 29 février 2016, la commune d'Aiguefonde informe l'EPF du Tarn de son souhait de céder la parcelle cadastrée section A n° 1063 au nouvel acquéreur M. PEUBLE Yannick.

Compte tenu du faible enjeu en terme financier de l'opération, Monsieur le Maire propose à l'EPF du Tarn d'accéder à la demande de M. RIBES Jean-Michel et Mme AGUILAR Nathalie et de céder à M. PEUBLE Yannick, la parcelle cadastrée section A n° 1063 situé à Lacalm, d'une superficie de 89 m², au prix de mille euros (1 000 €). Les frais y afférents seront à la charge de l'acquéreur.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Eau et assainissement - Gestion des eaux pluviales urbaines – Approbation de l'avenant n° 1 visant à reconduire la convention pour une durée d'un an

Par délibération en date du 21 novembre 2019, la commune d'Aiguefonde a approuvé la convention de gestion des eaux pluviales urbaines avec la Communauté d'Agglomération de Castres Mazamet.

Considérant que sur la base de cette délibération la convention a été conclue du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2020 et qu'il est nécessaire de la prolonger jusqu'au 31 décembre 2021.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver la reconduction de la présente convention pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2021,

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Instruction des autorisations et actes d'urbanisme - Approbation de l'avenant n° 6 visant la reconduction de la convention pour un an

Vu la Convention relative à l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol en date du 03/07/2015 entre la ville de Mazamet, la Communauté d'Agglomération de Castres- Mazamet et la commune d'Aiguefonde,

Après que Monsieur le Maire ait donné lecture de l'avenant n° 6, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les termes de cet avenant.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Questions orales :

Des élus de l'opposition :

Monsieur le Maire, en accord avec les auteurs, lit les questions à haute voix telle qu'elles ont été écrites.

1°- Fosses septiques

« Du temps où la mairie d'Aiguefonde était compétente, la vidange des fosses septique des particuliers était effectuée tous les 4 ans. Cette prestation était réalisée sans coût supplémentaire pour le propriétaire de la fosse.

Qu'en est-il aujourd'hui, où la compétence pour l'eau et l'assainissement a été transférée au SIVAT ?

- M. GAREL : explique que suite à la loi NOTRe, les collectivités territoriales ont

été obligées de transférer les compétences eau et assainissement et SPANC.

L'eau et l'assainissement ont été transférés au SIVAT (Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Arnette et du Thoré). Les tarifs restent inchangés sur ces deux services.

La compétence SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) suite à son transfert obligatoire à la CACM (Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet), est aujourd'hui exercé par la SPL des « eaux de castres et Burlats ».

Les règles de fonctionnement en vigueur sur la commune jusqu'alors disparaissent et la redevance annuelle est, elle aussi supprimée.

2° - Entreprises en difficulté en raison de la pandémie de coronavirus

« Quelle réponse pouvez-vous apporter à notre courrier proposant de verser 200 € (à titre de geste de solidarité) par entreprise qui a dû cesser totalement son activité, notamment les indépendants comme les coiffeurs (en salon ou à domicile), les esthéticiennes... et autres professions impactées par la crise ?

- M. GAREL : Sur ce sujet, Monsieur le maire rappelle que la commune a toujours souhaité s'inscrire dans un travail collectif au sein de l'agglomération.

Ainsi, l'agglomération a mis en œuvre à la demande de chaque commune, la possibilité de distribuer aux activités touchées par des fermetures administratives, un « kit reprise », composé de masques et de gel hydroalcoolique.

Sur la commune 21 kits ont été distribués. De plus la commune a décidé de doter les professions médicales de ce kit.

S'agissant de l'aide financière, la question est de savoir vers quoi pourrait entraîner ce genre de décision ?

Notamment sur deux aspects : pourquoi ne pas prendre en compte les entreprises toujours en activité, mais très touchées par la crise ?

Faudrait-il renouveler ces aides en cas d'évolution défavorable de la crise sanitaire ?

Dans ce cas les ressources financières de la commune pourraient être mises à mal.

De plus, Monsieur le Maire rappelle : l'ensemble des aides est mis en place par l'action concertée et cohérente de la Région, du Département et de la CACM.

3° - Réhabilitation du presbytère d'Aiguefonde

« Où en sommes-nous de la première tranche des travaux ?

- M. GAREL : Monsieur le Maire indique que le dossier est en cours, dans des délais normaux, compte tenu du vote tardif du budget, cette année en juillet et de la crise sanitaire. Un architecte a été choisi, la consultation des entreprises est en préparation. L'objectif reste une fin de travaux pour la fin du premier semestre 2021.

En complément le dossier de la crèche avance également avec la préparation de la consultation des entreprises.

4° - Ralentisseurs dans les hameaux de la commune

« Suite aux remarques qui nous ont été faites concernant la vitesse excessive de certains usagers de la route dans la traversée des hameaux, pourrait-on envisager l'installation de ralentisseurs à Roussoulp, Calmon et rue des Champs à Lacalm ?

- M. GAREL : rappelle que la pose des ralentisseurs doit se faire après étude des situations particulières. En effet, parfois ces aménagements provoquent des gênes pour les riverains (bruit...). D'autres possibilités peuvent être étudiées comme par exemple des « chicanes ».

L'ensemble de ces dossiers sera étudié avec les services techniques.

M. GAREL fait un petit point sur les travaux des containers poubelles à Saint-Alby et précise qu'ils commenceront 1^{ère} quinzaine de janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h50.